



# Transparence du financement des campagnes électorales

## Guide pour la saisie des périodes de déclarations

Version 0.1 (état : décembre 2025)

## 1 Enregistrement

La plateforme PofWork est accessible via le lien suivant :[www.pofwork.be.ch/login](http://www.pofwork.be.ch/login).

- Si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez cliquer sur « S'inscrire ».
- Saisissez toutes les informations requises.

Attention : dans la rubrique « Remarques », vous devez saisir les informations suivantes concernant l'acteur/trice politique :

- Personnes physiques : nom, prénom, adresse, code postal, commune de résidence.
- Personnes morales : nom de l'acteur (allemand + français), adresse, code postal, siège social.

La Chancellerie d'État vérifiera votre enregistrement. Dès qu'il aura été validé, vous recevrez un e-mail contenant un lien pour vous connecter.

The screenshot shows two side-by-side pages from the PofWork platform. On the left, the 'Connexion' (Login) page features fields for 'E-Mail' and 'Mot de passe' (Password), and a 'Connexion' button. Below these is a red circle labeled '1' with the text 'N'avez-vous pas encore un compte d'utilisateur?' and a red box around the 'S'inscrire' (Sign up) button. At the bottom are language links 'DE' and 'FR'. On the right, the 'Créer un compte utilisateur' (Create user account) page has fields for 'Courriel électronique\*', 'Prénom\*', 'Nom\*', 'Numéro de téléphone portable\*', 'Langue de préférence\*', and 'Commentaire\*'. It also features a 'S'inscrire' button. A red circle labeled '2' is positioned above the 'PofWork' logo at the top of this page. Both pages have a green 'Pof' logo in the top right corner.

## 2 Saisie de la campagne

Créez une campagne pour la période soumise à déclaration. Pour ce faire, procédez comme suit :

1. Ouvrez la période de déclaration.
2. Cliquez sur l'onglet « Campagne ».
3. Cliquez sur « Ajouter la campagne ».

The screenshot shows a 'Campagnes' (Campaigns) section within the PofWork platform. It includes a sidebar with 'Aperçu' and 'Période de déclaration' buttons, and a main area with a table for managing campaigns. The table has columns for 'ID campagne' (ID campaign), 'Titre' (Title), and 'Actions'. A red box highlights the 'Ajouter une campagne' (Add campaign) button in the top right of the main area. Three numbered circles point to specific elements: '1' points to the 'Campagnes' tab in the sidebar; '2' points to the 'Campagnes' table; and '3' points to the 'Ajouter une campagne' button.

4. Ajouter la campagne.
  - a. Sélectionner un acteur.
  - b. Sélectionner la campagne : personne, groupe de candidats (liste nominative) et campagne faîtière.
  - c. Saisir les informations.
  - d. Enregistrer.

Ajouter une campagne

Acteur/trice \* Muster Max

Campagne pour ...

Enregistrer Annuler 4a/b

4

4a/b Personne individuelle

Groupe de candidats/candidates (liste nominative)

Campagne générale

Ajouter une campagne

Acteur/trice \* Muster Max

Campagne pour \* Personne individuelle

Nom \*  
Prénom \*

Affiliation au parti politique national (parti-mère) \*

Enregistrer Annuler 4c  
4d

### 3 Saisie des recettes et des libéralités

Pour enregistrer les recettes et les libéralités d'une campagne, procédez comme suit :

1. Ouvrez la période de déclaration.
2. Cliquez sur l'onglet « Déclarations ».
3. Cliquez sur « Ajouter une déclaration ».
4. Sélectionnez le formulaire et cliquez sur « Enregistrer ».

PofWork Canton de Berne

Périodes de déclaration

1 Election du Conseil-exécutif

2 Formulaires disponibles

3 Campagnes

Déclarations

4b Ajouter une déclaration

ID déclaration ▾ 12

Ajouter une déclaration

Campagne \* Peterli Peter (Acteur/trice: Muster Max)

Formulaire \* -

4a Recettes budgétisées

Enregistrer Annuler

Libéralités budgétisées

Décompte final des recettes

Décompte final des libéralités

#### 3.1 Recettes

1. Vous pouvez saisir vos recettes dans « Editer les champs de saisie ».
2. Sous « Ajouter une pièce jointe », vous pouvez télécharger des pièces jointes.
3. Sous « Chat », vous pouvez poser des questions aux opérateurs de la plateforme.
4. Sous « Soumettre », vous pouvez envoyer le formulaire pour vérification.

PofWork  
Canton de Berne

Périodes de déclaration

Recettes 1 Nouvelles (Financement de la campagne) 2 - Election du Conseil 3 - Soumis 4

← Aperçu | Éditer les champs de saisie | Ajouter une pièce jointe | Chat | Soumettre

Caractéristiques de base

Acteur/trice Muster Max

Campagne Peterli Peter

Champs de saisie

Montant total des recettes \* ...

Remarques relatives à la déclaration (facultatives, non publiées)

Annexes

Les pièces jointes ne sont pas publiées.

Numéro ▾ ↑ Nom de la pièce jointe ▾

### 3.2 Libéralités

1. Vous pouvez ajouter des remarques dans « Modifier les champs de saisie ».
2. Sous « Nouvelles donations », vous pouvez saisir les donations monétaires et non monétaires.
3. Sous « Nouvelle pièce jointe », vous pouvez télécharger des pièces jointes.
4. Sous « Chat », vous pouvez poser des questions aux opérateurs de la plateforme.
5. Sous « Soumettre », vous pouvez envoyer le formulaire pour vérification.

PofWork  
Canton de Berne

Périodes de déclaration

Libéralités budgétisées 1 Nouvelles (Financement de la campagne) 2 - Election du Conseil 3 - Soumis 4 5

← Aperçu | Éditer les champs de saisie | Ajouter une libéralité | Ajouter une pièce jointe | Chat | Soumettre

Caractéristiques de base

Acteur/trice Muster Max

Campagne Peterli Peter

Champs de saisie

Montant total des recettes \* ...

Remarques relatives à la déclaration (facultatives, non publiées)

## 4 Glossaire – Déclarations

Le tableau suivant contient les termes utilisés dans les formulaires PofWork.

Terme	Définition
<b>Période de déclaration</b>	Processus global de déclaration, de vérification et de publication concernant le financement d'une campagne.
<b>Financement de campagne</b>	Toutes les recettes et libéralités destinées à la réalisation d'une campagne politique (campagne électorale ou référendaire). L'obligation de publication s'applique lorsque les dépenses engagées pour une campagne dépassent 30 000 francs, ou 50 000 francs pour les campagnes électorales des membres bernois du Conseil des États.
<b>Déclarations</b>	Informations complètes et pièces justificatives relatives au financement d'une campagne électorale ou référendaire (art. 8, al. 1, LSCM 141.115).
<b>Campagne</b>	Planification et réalisation d'activités et utilisation de moyens financiers ou non financiers dans le but d'influencer une élection au Grand Conseil, au Conseil-exécutif ou au Conseil des États, ou une votation populaire cantonale (art. 2, al. d, LSCM 141.115).
<b>Campagne complexe</b>	Une campagne est considérée comme complexe lorsque la votation porte à la fois sur une initiative et sur une contre-proposition.
<b>Campagne commune</b>	Si une campagne soutient plusieurs candidats, ceux-ci doivent être mentionnés individuellement sous la rubrique « groupe de candidats/candidates » (art. 49a, al. 3, PRG ; art. 2, al. e, BSG 141.115).
<b>Campagne générale</b>	Une campagne générale désigne une campagne globale et coordonnée qui regroupe plusieurs campagnes individuelles ou partielles dans un cadre stratégique et organisationnel commun. Si, par exemple, un parti cantonal mène une campagne pour les élections au Grand Conseil qui vise à renforcer globalement les voix du parti et à promouvoir les candidats sur ses listes dans leur ensemble et non individuellement, cette campagne doit être considérée comme une « campagne générale ».
<b>Recettes</b>	Tous les apports uniques ou récurrents pour la campagne sous forme d'argent, de biens matériels ou de services (art. 49a, al. 2, let. c, LPR ; art. 2, al. a, LSCM 141.115).
<b>Libéralités monétaires</b>	Les dons en espèces ou les virements bancaires (y compris Twint, Apple Pay, etc.) effectués par des personnes physiques ou morales ou des sociétés de personnes en faveur d'une campagne. En font également partie les reprises de dettes (p. ex. le remboursement de l'emprunt) et les remises de dette (art. 49a, al. 1, LPers ; art. 2, let. b, LSCM 141.115 ; art. 3, let. d, LSCM 141.115).

<b>Libéralités non-monétaires</b>	Il s'agit de dons de biens ou de services provenant de personnes physiques ou morales ou de sociétés de personnes, qui sont fournis gratuitement ou à un prix inférieur à celui du marché pour la campagne (art. 49a, al. 1, let. a, LPers ; art. 2, al. c, LSP 141.115).
<b>Biens matériels</b>	Les biens en question peuvent être du matériel publicitaire, des fournitures de bureau et des outils, ou encore des moyens de transport (véhicules) (art. 3, al. d, BSG 141.115).
<b>Prestations de services</b>	Les services en question sont des services habituellement fournis à titre commercial (p. ex. des locaux mis à disposition, des travaux informatiques, la conception de moyens publicitaires, etc.). En revanche, il n'est pas nécessaire de déclarer les services fournis durant le temps libre (collage d'affiches, maintenance de sites Web) (art. 3, al. e BSG 141.115).